

CAHIER DES CHARGES VOYAGE

MARCHES PUBLICS DE SERVICE

Objet du marché :

VOYAGE EN ITALIE
Du Dimanche 05/04/2020 au Samedi 11/04/2020

ETABLISSEMENT

Collège Bibracte
2 Rue de Cortona
58120 CHATEAU-CHINON VILLE

Personne responsable du marché

Madame la Principale du collège Bibracte

Responsable du service acheteur

Madame la Gestionnaire du Collège Bibracte

Comptable assignataire

Madame l'Agent comptable du Collège Noël Berrier

Date limite de remise des offres

11/10/2019 à 12h00

Le présent Cahier des charges comporte 7 articles et 7 pages numérotées de 1 à 7.

Ce marché concerne une dépense qui sera engagée au titre du budget 2020 du collège Bibracte de Château-Chinon Ville. En conséquence, il est passé sous réserve de l'approbation par le conseil d'administration et des autorités de contrôle du projet et du budget du voyage. En cas de refus, le marché serait rendu caduc.

ARTICLE 1 : Objet du Marché

Le présent marché concerne une prestation de service relative à l'organisation d'un voyage scolaire avec le transport, l'hébergement et les visites.

Le Collège Bibracte de Château-Chinon Ville organise un séjour pédagogique en Italie à destination des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} qui ne parlent pas l'italien.

- Objectif : Découverte de la Toscane (art, histoire, patrimoine).
Etudier l'art au service du pouvoir.
- Nom du professeur responsable : M. RESSENCOURT Sébastien

Deux devis devront être proposés avec un nombre de participants différents dans votre offre :

- Devis 1 → Nombre d'élèves et d'accompagnateurs : **45 élèves et 4 accompagnateurs.**
- Devis 2 → Nombre d'élèves et d'accompagnateurs : **55 élèves et 4 accompagnateurs.**

Allotissement : 1 lot unique

ARTICLE 2 : Détail des offres et attendues

L'offre devra être rédigée en langue française.

L'offre doit inclure l'ensemble des prestations sur place (hébergement, restauration (tout compris) ; tous les frais liés aux visites (entrées, guides, droits divers), déplacements et activités). **Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou accompagnateurs.**

a) – Durée du séjour

La durée totale du séjour devra être de 7 jours, du dimanche 05/04/2020 au samedi 11/04/2020, trajets compris.

b) Transport

Trajets concernés : prévoir les trajets aller/retour et les déplacements sur place. Le lieu de départ et d'arrivée est fixé au Collège Bibracte – 2 rue de Cortona – 58120 CHATEAU-CHINON.

Mode de transport : autocar de tourisme impérativement équipé de ceintures de sécurité et d'une télévision avec lecteur DVD pour diffuser un film durant le trajet.

Aller : Départ du Collège Bibracte le dimanche 05/04/2020

Prévoir le départ le dimanche pour débiter les visites à Florence à partir de 9h00 le lundi.

Retour : Retour au Collège Bibracte le samedi 11/04/2020

Prévoir le retour en fin de journée le vendredi ou après le dîner.

Itinéraire : Le prestataire propose un itinéraire en fonction des critères de sécurité et rapidité.

c) Hébergement

Le lieu : Florence ou aux alentours de Florence.

L'hébergement sur place devra être assuré en familles d'accueil si possible, sinon en auberges de jeunesse ou hôtels ou tout logement simple mais propre et confortable.

Le candidat devra s'assurer de la qualité de l'hébergement proposé.

Les modalités d'hébergement si l'hébergement ne se fait pas en familles d'accueil :

- En chambres de 6 personnes maximum pour les élèves. Les chambres ne seront pas mixtes.
- Deux chambres avec 2 lits individuels dans chaque chambre pour les accompagnateurs
- Chaque chambre devra comporter une salle d'eau et des sanitaires.
- De préférence, les chambres seront groupées sur un même niveau. Dans le cas où il y aurait deux niveaux différents, prévoir une chambre sur chaque niveau pour les accompagnateurs.

Prévoir le logement pour le ou les chauffeurs, selon l'option du voyage.

d) Restauration

Le repas du dimanche soir sera un repas froid prévu par les parents.

Pour les 5 autres jours, trois repas par jour devront être assurés. Un repas de substitution sera proposé en cas d'allergie alimentaire des personnes.

- Petit-déjeuner
- Déjeuner : des pique-niques pourront être proposés ainsi que des restaurants locaux.
- Dîner

Le petit-déjeuner du lundi devra être prévu sur le trajet (ex : aire d'autoroute).

Au moins un repas dans un restaurant proposant des plats italiens (type brasserie) prévu dans la semaine et plutôt le midi serait un plus.

Le repas du vendredi soir peut-être pris avant le départ du bus ou sur le trajet de retour.

e) Contenu du séjour

Le séjour devra dans la mesure du possible comporter la visite des sites suivants :

JOUR 1 : FLORENCE

- Galerie des Offices (option : guide touristique en langue française)
- Musée d'archéologie
- Ponte Vecchio
- Palazzo Pitti (option : guide touristique en langue française)
- Jardins Boboli

JOUR 2 : AREZZO

- Basilique San Francesco
- Duomo San Donato
- Palais Médicis Riccardi
- Maison Vasari

JOUR 3 : SAN GIMIGNIANO et SIENNE

- San Gimignano : Visite libre de la ville à pieds (matin de préférence)
- Sienne : Palazzo publico et visite libre de la ville à pieds

JOUR 4 : PISE ET LUCQUES

- Pise : Visite libre de la ville à pieds
- Lucques : Tour des remparts à vélo (prévoir la location de vélo si le nombre de participants le permet) et visite de la vieille ville à pieds

JOUR 5 : FLORENCE

- Cathédrale Santa Maria del Fiore (baptistère, crypte, duomo, campanile). Possibilité de diviser en 4 groupes pour la visite du duomo.
- Musée dell'Opera
- Visite libre de la ville à pieds

Le prestataire s'engage à se renseigner sur les horaires, les jours d'ouverture et les capacités d'accueil des sites visités. Le planning peut être modifié pour des raisons de jour de fermeture de certains musées. Le prestataire proposera alors un planning différent, qui reprendra dans la mesure du possible les visites souhaitées par le candidat.

Le prestataire s'engage à réserver les visites et à réserver un horaire lorsque cela est nécessaire, voire obligatoire (ex : duomo de la cathédrale Santa Maria à Florence).

Le programme est susceptible d'aménagements ou de modifications par le candidat selon des critères d'intérêt pédagogique et culturel. La possibilité de quelques courtes haltes (panorama intéressant, promenade rapide en bord de mer, aperçu rapide de tout site typique et pertinent...) sera appréciée.

Le candidat choisira l'itinéraire le plus pertinent, le plus riche et le plus équilibré.

Les offres devront comporter un programme détaillé, mentionnant la liste des sites visités et les horaires indicatifs (dont temps de transport).

f) Assurance annulation

L'offre devra inclure une assurance annulation individuelle et une assurance annulation collective.

L'offre doit impérativement prévoir une clause d'annulation jusqu'au départ en cas d'interdiction de voyage par le ministère des affaires étrangères, le ministre de l'Education Nationale, le recteur ou autres autorités publiques.

ARTICLE 3 : Modalités de dépôt des offres

Les soumissions seront transmises sur le site AJI en réponse à cet appel d'offres. Toutefois, un double est attendu par mail à l'adresse ci-dessous :

La date de réception de l'offre est fixée au vendredi 11 octobre 2019 à 12h00 (heure locale)

Pour les renseignements d'ordre administratif, contacter :

Service gestion
Mme CHEVASSUS Adjoint-gestionnaire
Tel : 03.86.85.13.11
Fax : 03.86.85.21.82
Courriel : gest.0580005r@ac-dijon.fr

Pour les renseignements d'ordre pédagogique, contacter :

M. RESSENCOURT Sébastien
Courriel : sebastien.ressencourt@ac-dijon.fr

ARTICLE 4 : Modalités du marché

L'offre devra obligatoirement être composée de deux devis. Pour rappel :

Devis 1 → 45 élèves + 4 accompagnateurs

Devis 2 → 55 élèves + 4 accompagnateurs

a) Prix

Vous devez faire apparaître sur l'offre le prix du séjour par participant mais également le coût global. Aucune gratuité ne doit apparaître dans l'offre.

Le fournisseur détaillera également son offre en précisant le prix de chaque prestation (transport, hébergement, activités culturelles).

Le tarif proposé devra comporter tous les frais afférents au voyage :

- **Le transport, l'hébergement en pension complète, les visites**
- **Les différentes assurances et taxes inhérentes au séjour et trajets**
- **La prise en charge du/des chauffeur(s) dans le coût global : hébergement/repas.**

Les prix : ils sont fermes pour toute la durée du marché et sous réserve de changement d'effectifs et de dates. En cas de variation d'effectifs, le prestataire devra indiquer la variation du coût par élève.

Le prix unitaire par participant peut être recalculé à la hausse ou à la baisse si le nombre de participants réels est différent du nombre de participants annoncé dans le règlement de la consultation.

Le prix par personne doit avoir un caractère raisonnable dans la mesure où il est supporté entièrement par les élèves : **le prix maximum par élève ne doit pas dépasser 400€.**

b) Règlement

Le règlement se fera uniquement par mandat administratif sur présentation d'une facture qui devra obligatoirement être déposée sur Chorus Pro.

Le règlement du premier acompte ne pourra avoir lieu qu'après l'approbation par le conseil d'administration et la validation des autorités de contrôle du projet et du budget du voyage.

Il est rappelé que seules les agences de voyages titulaires d'une licence de tourisme et les associations agréées tourisme peuvent bénéficier d'acompte jusqu'à hauteur de 70% avant le départ.

c) Délai de validité des offres

Les deux offres soumises devront avoir une validité de 45 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

ARTICLE 5 : Critères de choix

Le marché sera attribué en Commission d'Appel d'Offres du collège Bibracte sur le choix du mieux disant. Cette commission n'est pas publique. Les critères de pondération suivants seront appliqués :

- Transport : 5 %
- Hébergement et restauration : 15 %
- Capacité à répondre au plus près du projet pédagogique : 30 %
- Equilibre du programme (temps de visite/temps de transport) : 10 %
- Prix par voyageur : 40 %

Si toutes les propositions sont supérieures au prix envisagé par l'établissement, celui-ci se réserve le droit de renoncer au projet ou de déclarer le marché infructueux.

Il est précisé que l'établissement preneur se réserve le droit d'auditionner les candidats sans pour autant que cela s'apparente à une négociation au sens du code des marchés publics.

ARTICLE 6 : Pièces constitutives du marché

- Le présent document valant acte d'engagement doit être retourné, chaque page devant être paraphée et la dernière page devant être signée.
- Le programme détaillé du séjour comprenant un planning horaire, localisation de l'hébergement (avec des photos ou une adresse internet pour visualiser le lieu s'il ne s'agit pas de familles d'accueil), liste détaillée des visites.
- Le détail des deux devis chiffrés joint en annexe
- Copie de la licence de tourisme le cas échéant
- Relevé d'identité bancaire sur lequel les sommes dues devront être versées

ARTICLE 7 : Notification

Les candidats seront informés du résultat de la consultation, au plus tard, le 18/10/2019.

Le responsable du marché



Stéphanie BOUCHERES, principale

Engagement du candidat

Je soussigné (nom prénom)

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise :

Adresse du siège social :

D'exploitation ou agence

N° SIREN (9 chiffres)

Code APE

N° registre du commerce ou des métiers

Ayant pris connaissance du présent document que j'accepte sans modification ni réserve :

1. m'engage à exécuter les prestations, objet du marché, détaillées au présent document et dans le devis annexé, pour un prix de
2. affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ne pas tomber, à titre personnel ou au titre de l'entreprise ou de la société que je représente, sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52-401 du 14 avril 1952
3. demande que les sommes dues au titre du présent marché soient portées au crédit du compte dont je joins le RIB.

A..... le lu et approuvé (signature et cachet)

